



Réunion REAAP du jeudi 3 décembre 2020 Visio-conférence

Tour de caméras :

Véronique Capus : intervenante sociale sur le secteur Provence Verte et Provence Verdon

Valérie Thollon : conseillère CAF, responsable territoire Cœur du Var.

➔ Offre expérimentale « parcours monoparent » sur La Seyne et le Cœur du Var : projet commun avec le département, pôle emploi, la CPAM et la CAF. Le but est de proposer des réunions avec les différents partenaires pour réfléchir à la création d'un outil pour favoriser le parcours des familles monoparentales. Sur le Cœur du Var, le CCAS, l'association Phoenix et l'animatrice du REAAP sont associés à cette réflexion.

Equipe mobile enfants-adolescents du CH Henri Guérin : Isabelle Gomes Coelho (assistante sociale), Kathy Herbrand (éducatrice spécialisée)

➔ L'équipe mobile est basée à Pierrefeu. Ils interviennent depuis peu sur les communes du Luc et des Mayons. Il s'agit d'une unité de soins composée d'une assistante sociale, d'une infirmière, une éducatrice spécialisée et une psychologue. Elles interviennent dans des situations de crises sur demande d'un professionnel. Elles proposent des visites à domicile pour évaluer les besoins et orienter vers d'autres professionnels si besoin.

Audrey de l'Arbre à Palabres

Céline Calibet : secrétaire de l'association Phoenix

➔ Création d'un lieu ressource à l'espace instant famille (quartier des Retraches au Luc). Des temps de rencontre avec les familles sont organisés les mardis matins de 9h à 12h. L'équipe est constituée d'un conseiller conjugal, psychothérapeute et psychoénergéticien, de 2 psychologues, 2 éducatrices de jeunes enfants, 2 professionnels certifiés en braingym, une diététicienne, une secrétaire (infirmière de formation initiale). Cette pluridisciplinarité leur permet de répondre à un large panel de problématiques que les familles peuvent rencontrer. Une plaquette informative nous sera bientôt communiquée.

Virginie MATTIO et Caroline JACQUIN : association CORIDYS et animatrices REAAP CŒUR DU VAR.

Présentation d'un nouveau partenaire au sein du réseau :

REBUFFO Doris

Consultante en périnatalité et en parentalité

106, avenue Van gogh

Résidence les capucines

83340 Le luc

06 86 11 45 70

« Je suis éducatrice de jeunes enfants diplômée d'Etat depuis 2011 et maman d'un petit garçon de 17 mois. J'ai travaillé pendant plus de 10 ans dans les établissements d'accueil de jeunes enfants en qualité d'éducatrice puis de directrice.

La naissance de mon petit garçon en 2019 m'a fait prendre une nouvelle direction professionnelle dans l'accompagnement périnatal et parental. J'ai aujourd'hui créé mon entreprise de consultante en périnatalité et en parentalité. Et j'œuvre au quotidien dans l'accompagnement des futurs et jeunes parents.

Mes champs d'intervention sont la guidance parentale : conseil en développement de l'enfant de 0 à 6 ans, alimentation, DME, sommeil, motricité du jeune enfant, savoir accompagner les pleurs et les émotions de son bébé ou encore des conseils en puériculture. Mais aussi j'interviens dès la grossesse et la maternité en proposant des séances prénatales, des conseils en allaitement, des séances massages bébé et bientôt des ateliers de portage.



Voici le lien vers mon site web <https://cocon-de-bien-naitre.hubside.fr/> et ma page professionnelle Facebook : <https://www.facebook.com/cocondebiennaitre> »

Communication entre partenaires :

La communication entre les différents partenaires du REAAP n'est pas toujours évidente. Nous fonctionnons par newsletter, transfère d'informations par mail, ... Cependant, cela n'est pas forcément le plus opportun (manque de réactivité, informations redondantes, ...). C'est pourquoi nous pensons utiliser Facebook et créer un groupe à destination des partenaires du REAAP Cœur du Var pour centraliser les informations. Nous allons essayer de mettre ce groupe Facebook en place avant notre prochaine réunion en février 2021.

Rappel des actions REAAP 2020-2021 :

- L'Arbre à Palabres du Cannet avec le Fest'o Pitchouns (Evènement reporté en octobre 2021 du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19)
- Chacun sa voix au Cannet, ateliers de comptines et jeux de doigts 0/3 ans
- Association Phoenix :
 - Lieu ressource parentalité Cœur du Var
 - Cercles de paroles familles
 - Éducation à la santé, nutrition
 - Ateliers parents-enfants
- Mairie du Luc, ateliers parents-enfants
- Coridys :
 - Animation du REAAP Cœur du Var
 - Ateliers neuro-ludiques de 5 à 95 ans (à La Seyne/Mer et au Luc)

Question autour des financements possibles pour réaliser un bilan neuropsychologique :

Nous vous joignons à ce compte-rendu notre note explicative à ce sujet ainsi que la plaquette d'information de la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation qui peut financer des bilans pour les enfants de moins de 7 ans).

Pour rappel :

- **La prochaine réunion se déroulera le mardi 2 février de 14h à 16h**
- **Vous avez accès à toutes les informations du REAAP (compte-rendu de réunion, date des prochaines réunions, ...) sur le site : <https://coridys.fr/reaap-coeur-du-var/>**

Caroline JACQUIN – Virginie MATTIO
CORIDYS VAR

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez mieux connaître le fonctionnement de CORIDYS VAR.

Merci de lire attentivement les informations contenues dans ce livret.

Présentation de l'association CORIDYS* :

CORIDYS est l'acronyme de "Coordination des intervenants auprès des personnes souffrant de dysfonctionnements neuropsychologiques".

Les associations CORIDYS réalisent un ensemble d'actions qui ont pour **objectif l'inclusion**, dans leur environnement, des personnes présentant un fonctionnement cognitif « hors-normes ».

Elles s'entourent de **professionnels spécialistes du fonctionnement cérébral** (neuropsychologues, ergothérapeutes, médecins spécialistes, neurologues, pédiatres, gériatres, étudiants chercheurs ...).

Quatre pôles de compétences sont développés

 <p>POLE INFORMATION</p> <p>Pour répondre au besoin d'information de toutes personnes concernées par le fonctionnement cognitif et ses troubles.</p> <ul style="list-style-type: none"> Information / Documentation Permanence téléphonique Entretiens d'orientation Sensibilisation/ Conférences Centre de documentation Edition / Site internet 	 <p>POLE ACCOMPAGNEMENT</p> <p>Permettre aux personnes présentant un handicap cognitif de réaliser leurs projets, en cohérence avec leurs souhaits et possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> Bilan-Diagnostic Suivis, Remédiation Ateliers familles Compensation du handicap cognitif soutien à la scolarité, l'Emploi, Le maintien à domicile
 <p>POLE FORMATION</p> <p>Accompagner les professionnels dans la compréhension du fonctionnement cognitif, ses troubles, et les situations de handicap qu'ils génèrent.</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation initiale et continue dans nos locaux ou en établissements Groupes de travail Analyse des pratiques 	 <p>POLE INNOVATION EXPERTISE</p> <p>Constituer un pôle de ressources expertes identifiables dans le champ des troubles cognitifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Projets innovants et expérimentaux Lien avec la recherche universitaire Appui technique aux partenaires Groupes de réflexions

Notre devise : « Comprendre pour Agir »

Les fonctions cognitives correspondent aux différentes fonctions gérées par le cerveau (l'attention, la mémoire, le langage...). Elles nous permettent d'interagir efficacement avec notre environnement (apprentissage, résolutions de problèmes, conduite automobile...).

Toute personne dispose d'un fonctionnement cognitif qui lui est propre. Le plus important est de bien le comprendre : connaître ses points faibles mais surtout ses points forts.

De même, seul un bon « état des lieux » du fonctionnement cognitif permettra un accompagnement pertinent et adapté ; ce qui évitera les répercussions sur le comportement et l'estime de soi, notamment.

... D'où l'importance de faire un bilan le plus complet possible.

Ainsi, un « bon » bilan ne peut se résumer à quelques tests. Par exemple, un test de QI (Quotient Intellectuel) ne permet jamais à lui seul de conclure sur le fonctionnement de la personne. Il doit toujours être complété par des tests attentionnels (a minima), puis des tests des autres sphères cognitives (langage, praxies, mémoire...).

Des bilans complémentaires auprès d'autres spécialistes pourront être nécessaires.

* Les statuts de l'association sont disponibles sur demande.

L'équipe de CORIDYS VAR en 2020 :

- Virginie MATTIO, directrice, psychologue-neuropsychologue et formatrice ;
- Céline OLIVIERO, psychologue du développement (antenne La Seyne/mer) ;
- Melissa MILANO, psychologue-neuropsychologue (antenne La Seyne/mer) ;
- Elodie VANHOUCHE, psychologue-neuropsychologue (antenne La Seyne/mer) ;
- Léa CELANT, psychologue-neuropsychologue (antenne Coridys Var Est) ;
- Caroline JACQUIN, psychologue-neuropsychologue (antenne Coridys Cœur du Var) ;
- Anaëlle CABIEU, psychologue-neuropsychologue (antenne Coridys Var Ouest) ;
- Lison BERNARD, psychologue de l'orientation ;
- Andrée YEDESS, psychologue du travail ;
- Vanina MICHELI, secrétaire ;
- Dominique FRAGA-LOPEZ, comptable-assistante de gestion.

Le conseil d'administration de l'association 2020

CORIDYS souhaite allier au sein de son conseil d'administration différents professionnels venant de diverses institutions. Nous réfléchissons ENSEMBLE pour trouver les moyens de faciliter les parcours des familles qui est, à l'heure actuelle, en France un « parcours du combattant ».

SI VOUS PENSEZ POUVOIR NOUS AIDER, VOUS AUSSI VOUS POUVEZ REJOINDRE NOTRE CA !

Pour le bureau :

- Président : M. Pierre DARAMY
- Trésorière, aide comptable : Mme Johanna BOUCHOT
- Secrétaire : Mme Catherine HENAFF

Pour le CA :

- Mme Chantal MAIS
- M. Ziyad ELIAS
- Mme Tania VANEL
- M. Raphaël BEDENNE
- M. Yvan COMBES
- M. Jean-Louis LIBBRA

L'adhésion à CORIDYS

Elle donne droit à :

- Consulter et emprunter les ouvrages, brochures, outils de la bibliothèque de CORIDYS VAR ;
- Bénéficier de la permanence téléphonique proposée les mardis après-midi ou être recontacté sur les autres jours ;
- Bénéficier de la présence d'une des psychologues aux réunions d'équipes éducatives, d'équipe de suivi de scolarisation ou de rencontre avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans la mesure de ses disponibilités (*nécessité de prévoir ces dates 20 jours à l'avance*) ;
- Bénéficier des services des psychologues.

Devenir bénévole, Faire un Don, du mécénat ?

PARTICULIERS ET ENTREPRISES VOUS POUVEZ NOUS AIDER :

- **Financièrement** : pour nos actions au quotidien, en sollicitant nos services, sous forme de don, ...
- **Matériellement** : nous avons toujours besoin d'ouvrages bibliographiques, de matériel informatique, de tests neuropsychologiques ...
- **Physiquement** : nous aider à tenir des stands d'information, à créer du matériel, à préparer des événements, solliciter des partenaires ...
- **Sous forme de mécénat de compétence** : pour nous accompagner dans notre développement.

Nous suivre sur internet :

Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux **Facebook** ou **Twitter** mais aussi sur notre page internet www.coridys.fr afin d'être informé de nos actions et événements.

AVEC CES SOUTIENS DE VOTRE PART :

Vous nous aidez à investir le champ du handicap cognitif oublié en France !
Vous nous aidez à innover pour les personnes qui ont besoin de nous !
Vous nous aidez à donner un sens concret à notre engagement !

Nos activités et leur mode de financement

A l'heure actuelle, les charges de personnel (12 salariées), de locaux et d'achats de matériel de tests représentent une part importante du budget de l'association.

Etant une association à but non lucratif, nous ne faisons aucun bénéfice sur les prestations des psychologues et cherchons chaque année à ce qu'elles soient prises en charge pour les particuliers.

Les participations demandées aux membres sont réévaluées chaque année en fonction des subventions trouvées.

Les bilans et suivis par les neuropsychologues peuvent être financés selon vos ressources par :

	Sans nécessité de devis (car nous avons des conventions avec ces organismes)	Avec un devis ou une facture acquittée de notre part :
Pour les enfants	<p>- Les Programmes de Réussite Éducative de La Garde : nécessité d'être habitant et/ou scolarisé sur cette ville et adressé à CORIDYS par les équipes des PRE</p> <p>- Pour les enfants de moins de 7 ans avec suspicion de Troubles du Neuro-Développement (langage, motricité, interactions, comportement, etc) la Plateforme de Coordination et d'Orientation du Var (PCO) joignable au : 06.67.77.80.62 / col.grp-poc83.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr</p>	<p>- La CPAM : contacter l'assistante sociale pour une aide extra-légale.</p> <p>- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre ville en passant par une assistante sociale.</p> <p>- Le Conseil Départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les enfants qui relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance, - ou lorsqu'une demande est faite auprès d'une assistante sociale de l'UTS de votre lieu d'habitation. <p>- Votre mutuelle, votre caisse de retraite, votre assurance ou toute autre complémentaire santé, peuvent également proposer des aides dites « extra-légales ».</p> <p>- La MDPH : nécessité d'une reconnaissance de handicap.</p>
Pour les adultes	<p>- l'AGEFIPH ou le FIPHFP : toute personne ayant une RQTH, ou qui vient de déposer une demande de RQTH ou qui souhaite engager une démarche dans ce sens.</p> <p>Vous devez être adressé à CORIDYS par le Cap Emploi, le Pôle Emploi, la Mission Locale, la délégation régionale de l'AGEFIPH...</p> <p><i>Pour plus d'informations, contactez-nous.</i></p>	<p>- La CPAM : contacter l'assistante sociale pour une aide extra-légale.</p> <p>- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre ville en passant par une assistante sociale.</p> <p>- Le Conseil Départemental : lorsqu'une demande est faite auprès d'une assistante sociale de l'UTS de votre lieu d'habitation.</p> <p>- Votre mutuelle, votre caisse de retraite, votre assurance ou toute autre complémentaire santé, peuvent également proposer des aides dites « extra-légales ».</p> <p>- La MDPH : nécessité d'une reconnaissance de handicap.</p>

Nos activités les plus sollicitées

(d'autres activités sont réalisées, la liste exhaustive est disponible sur demande)

	Temps de travail requis	Coût pour les non-membres (coût réel pour l'association)	PARTICIPATION DEMANDEE AUX MEMBRES (adhésion : 30 €)
Entretien spécialisé	1 heure	60 €	25 €
Bilan cognitif complet	4 heures de tests + 1 heure de restitution + 3 heures de rédaction = Soit 8 heures	480 €	300 €
Suivi individuel	1 heure	60 €	50 €
Suivi en groupe	1 heure	60 €	35 € /personne
Réunion d'équipe éducative (pour les enfants vus en bilan)	2 heures (+déplacement)	120 € + frais de déplacement	Gratuit (au-delà de 20 km A/R : nombre de km x 0,58 €)
Synthèse des bilans réalisés par les autres professionnels	3 heures de rédaction	180 €	80 €

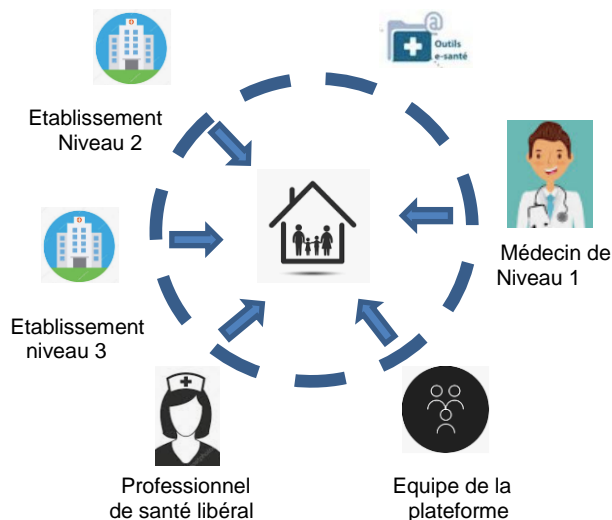
L'association ne pouvant assumer trop de rendez-vous annulés, aucun rendez-vous de bilan ou de suivi ne pourra être pris sans dépôt d'un acompte de 50 €. En cas d'absence non excusée avant l'heure du rendez-vous prévu, l'acompte sera encaissé.

Les professionnels

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 6 professionnels experts dans le domaine des troubles neuro-développementaux.

Elle est pilotée par un médecin spécialiste, qui assurera le lien continu avec le médecin de niveau 1.

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| • Médecin spécialiste | Dr DURBEC-VINAY |
| • Psychologue | Samuel TORRES |
| • Infirmière Puéricultrice | Pauline GOZZO |
| • Psychomotricienne | Cécile SERENI |
| • Secrétaire | Virginie MYARD |
| • Neuropsychologue (vacation) | CORIDYS |



PLATEFORME D'ORIENTATION ET DE COORDINATION DU VAR

Les partenaires (non exhaustif)

- CORIDYS
- ADAPEI : dispositif SOFA ou PARENTALE
- ADSEAAV
- L'inter-secteur de pédopsychiatrie de Toulon Ouest et Est
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Centre Ressource Autisme (CRA)
- Centre de Référencement des Troubles de l'Apprentissage (CERTA)
- Protection maternelle Infantile (PMI)
- Education Nationale
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Structures d'accueil Petite Enfance
- Secteurs associatifs
- Professionnels libéraux : orthophonistes, psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes...

COORDONNEES

Téléphone : 06 67 77 80 62

Mail :

Portail internet :

La Plateforme d'orientation et de Coordination est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 17h.

En l'absence de réponse téléphonique du secrétariat :

Veuillez contacter le **04 94 13 55 00**

UGECAM PACA-Corse
CAMSP TOULON
224 Rue Emile OLLIVIER
Le Toucan 2 – Entrée B
83000 TOULON

GROUPE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR CORSE
UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

www.ugecam-pacac.fr

4 constats fondateurs:

- diagnostic des troubles autistiques, « dys » et intellectuels insuffisant et tardif,
- délai important entre le repérage et l'accompagnement,
- organisation des parcours de santé à rendre plus efficace,
- gain de temps médical à dégager lors de ces situations.



La population accueillie

Au sein de l'UGECAM PACA-Corse, la plateforme d'orientation et de coordination, coordonne le parcours de bilan et d'intervention précoce des enfants de moins de 7 ans présentant des Troubles du Neuro-Développement sur le territoire Varois.

On entend par TND, les troubles du spectre autistique, les problématiques « DYS » ainsi que la déficience intellectuelle.

Ce dispositif organise la coordination depuis son site à Toulon.

Les missions:

- établir le diagnostic en coordonnant des libéraux et établissements de niveau 2 ou 3 conventionnés,
- évaluer les besoins d'intervention en concertation avec le représentant légal et le médecin de premier niveau,
- coordonner le parcours précoce dans un délai maximum 1 an 3 mois et 15 jours,
- orienter vers la bonne offre de service du territoire,
- informer, conseiller et soutenir la famille.

L'admission au sein de la Plateforme

Le médecin de première ligne (pédiatre, généraliste, médecin de PMI, médecin scolaire) qui connaît l'enfant, en lien avec les parents, prescrit les bilans nécessaires à la réalisation d'un éclairage au diagnostic. Suite à sa consultation dédiée lors de laquelle il va repérer les troubles, le médecin saisit la plateforme. L'équipe pluridisciplinaire de la plateforme analyse la demande, procède à la validation de la demande, puis contacte la famille (ou représentant légal) dans un délai de 15 jours.

La réalisation de(s) bilan(s)

En fonction de la nature du(es) bilan(s) demandé(s) et de la situation géographique de l'enfant, la plateforme va faire appel à des professionnels de santé libéraux et/ou des établissements de niveau 2 (CAMSP, CMPP....) voire de niveau 3 (CRA....). Un listing de professionnels libéraux conventionnés avec la plateforme ou des établissements de niveau 2 vous sera communiqué par le biais de votre médecin afin que le(s) bilan(s) soit(ent) réalisé(s), cela dans un délai de 3 mois.

Au terme de la réalisation du(es) bilan(s), le professionnel libéral ayant réalisé le bilan vous communiquera le(s) compte(s) rendu(s) ainsi qu'au médecin de la plateforme et à votre médecin qui vous en fera un retour, dans un délai de 3 mois.

Les interventions précoces

Le(s) compte(s) rendu(s) de(s) bilan(s) appuyé(s) de l'avis médical, pourront amener à la préconisation d'intervention(s) précoce(s).

Toutes les explications nécessaires vous seront apportées afin que vous puissiez donner votre accord, libre et éclairé, pour la poursuite de l'accompagnement.

Le Forfait intervention précoce

Ce forfait permettra de financer le recours aux professionnels qui ne sont pas conventionnés par l'assurance maladie. Les professionnels seront rémunérés par la plateforme sans avance des familles durant une année.

La sortie du dispositif « POC »

L'accompagnement au sein du dispositif ne peut se poursuivre au-delà de 1 an, 3 mois et 15 jours à compter de l'admission au sein de la plateforme.

Les outils et méthodes

Les professionnels du dispositif ont une expertise dans le domaine des troubles neuro-développementaux. Les professionnels libéraux ayant conventionnés avec la plateforme utilisent des bilans et des méthodes de prise en charge propres à leur domaine d'expertise, tous validés par la Haute Autorité de Santé.

Ces derniers se sont engagés, au travers d'une charte, à respecter les termes du conventionnement et à vous apporter qualité et sécurité des soins.